

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 21 mars 2023

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

Pour cette première séance de l'année, le président souhaite la cordiale bienvenue et salue :

Monsieur le syndic,
Mesdames et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur le représentant de la presse et le public présent.

Lors des dernières élections municipales, la population a élu Mme Muriel Archer Galibourg au poste de municipale. Nous la félicitons pour son élection et lui souhaitons une cordiale bienvenue dans cette salle à son nouveau poste. Son départ a libéré une place au sein du conseil et nous avons le plaisir d'assermenter ce soir, M. Michael Galibourg.

De plus, le président a reçu ce matin la lettre de démission de M. Jérôme Dürr qui quitte St-Cergue au 31 mars. Il fait la lecture du courrier reçu.

(La lettre est à disposition auprès de la secrétaire)

M. Dürr ne pouvant pas assister à la séance de ce soir, il a été décidé de procéder à l'assermentation de M. Olivier Métral, prochain viennent-ensuite.

▪ **Assermentation**

MM. Michaël Galibourg et Olivier Métral sont invités à venir devant l'assemblée.

Le président fait la lecture du serment. A la fin de ce dernier, les candidats lèvent la main droite et disent « Je le promets ».

Applaudissements de l'assemblée.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Birchler Rose
Maillefer Christiane
Martin Pierre
OTT David
Ringgenberg Karine
Trarieux Christian

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

44 membres présents

6 membres excusés

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50

Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum étant de 25

Le nombre de conseillers présents est de 44

Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 43
Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h39.

L'ordre du jour reste conséquent, raison pour laquelle cette séance a été convoquée à 19h30.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Aucune modification n'étant demandée, le président met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver l'ordre du jour

Accepté à l'unanimité par : **43 voix pour**

Point n° 1 de l'ordre du jour

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022.**

Mme Hautier remercie Mme Ponthus, M. De Garrini et M. Piguët pour leur retour et fait la lecture des corrections essentielles au PV :

- Page 1 : 5^e ligne du Quorum, il s'agit du président et non pas du vice-président.
- Page 13 : 3^e ligne avant la fin changer la *phrase Il l'a déjà fait il y a un peu plus de 10 ans* par « *Il le fait en un peu plus de 10 ans* ».
- Page 31 : intervention de M. Piguët au 2^{ème} paragraphe, c'est le collège du Vallon qui est utilisé à 100 % et non pas J.-J. Rousseau.
- Page 35 : intervention de M. Piguët : rajouter « des » avant municipaux.
- Page 41 : 3^e ligne avant la fin, il s'agit de la « DGTL » et non DGPL.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 6 décembre 2022, tel que modifié.

Accepté par : **40 voix pour**
0 voix contre
3 abstentions

Point n° 2 de l'ordre du jour

▪ **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)**

Nous débutons ce conseil par le partage d'une triste nouvelle. Le départ de Mme Eliane Sottas, maman de Mme Karine Ringgenberg, conseillère communale depuis fort longtemps.

Le président se rappellera toujours qu'il a appris à jouer au minigolf avec Eliane à l'âge de 7 ans. Eliane a été une figure marquante de notre village et a assumé jusqu'à son départ à la retraite, une charge importante à l'administration communale.

Son grand cœur et son esprit de service ont permis la résolution de bon nombre de situations administrativement complexes, bien qu'elle ne se privait pas de rouspéter quelque peu quand on venait lui compliquer la tâche.

Notre commune et ses habitants ont bénéficié longtemps de sa générosité, et je crois me souvenir de l'avoir vue en action dans la plupart des manifestations villageoises.

Nous signifions à Karine notre sympathie lors de ces temps de séparation douloureux et le président demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire d'Eliane Sottas.

Dans un autre registre, le président annonce que notre conseillère Mme Rose Birchler a donné naissance à une petite Maddison. Nous la félicitons, ainsi que son conjoint.

Actuellement, il y a beaucoup de commentaires au sein du village et parfois des critiques, aussi bien dans les journaux que sur les réseaux sociaux. Cela rend la tâche de chacun plus éprouvante, en particulier pour la municipalité.

Cela génère parfois de l'agacement qui peut déboucher sur du découragement.

Je nous encourage tous les conseillers à travailler dans un état d'esprit constructif, en cherchant ensemble à retrouver un climat serein entre nous.

Suite de la nomination de Mme Archer Galibourg à la municipalité, la question s'est posée de savoir si son époux pouvait continuer de siéger à la CoFin. Notre règlement communal ne l'interdit pas. Suite à une discussion avec l'intéressé et après débat au sein de la CoFin, M. Gabriel Galibourg n'a pas souhaité se retirer de ladite commission. Nous le remercions de poursuivre son engagement, toujours apprécié.

Mme Christiane Maillefer, présidente de la CoGes depuis de nombreuses années, a passé le témoin à M. Alexandre Othenin-Girard. Nous la remercions pour son engagement et souhaitons plein succès à son successeur, et on peut les applaudir.

En tant que président et représentant de notre conseil, je reçois souvent copie des courriers échangés avec la municipalité. Je me tiens informé, mais dois être vigilant de ne pas dépasser les compétences de mon mandat législatif. Parfois je conseille et surtout, j'encourage les intervenants à faire confiance dans les autorités élues. Je réoriente souvent les interlocuteurs au bon endroit. Je vous donne tout de même l'information concernant ces courriers et leur thématique, mais ils ne sont pas tous du ressort du conseil.

1^{er} échange de courrier :

- Notre décision de rendre le parcage payant au centre du village anime de nombreuses discussions et génère un abondant courrier. Notamment avec la direction et les enseignants de l'école. Un premier courrier de M. Lager a été adressé à la municipalité pour demander l'exonération des frais de stationnement pour les enseignants. La commune lui a répondu le 6 décembre 22. Puis divers échanges de courriers se sont succédés dont le dernier émane de l'école le 13 mars. Cette affaire est suivie par la municipalité qui donne à chaque fois réponse à ces courriers. La direction de l'école déplore la décision de la municipalité de ne pas exonérer les enseignants, parlant de cette situation comme d'un facteur péjorant l'attractivité des écoles de Saint-Cergue qui subissent un turn-over important d'enseignants. Le parcage des véhicules n'étant pas la seule source de démotivation des enseignants, qui pourtant disposent d'un bel outil de travail. Ces échanges de courriers génèrent beaucoup de déceptions de part et d'autre...et beaucoup de personnes tentent de s'immiscer dans les discussions.

- Sur le même chapitre, l'entrée en vigueur du stationnement payant a vu aussi l'entrée en vigueur des contrôles. A ce propos, la municipalité a reçu une lettre musclée de M. Yves De Garrini se plaignant du zèle excessif et parfois erroné de notre agent de police municipal.
- Concernant l'ouverture des pistes de ski en soirée et les forfaits ski-fondue. La commission du tourisme s'est étonnée du peu d'ouverture des pistes en soirées lorsqu'il y avait de la neige. Monsieur Trarieux de l'Hôtel de Ville, puis les restaurants partenaires de l'opération ski-fondue ont écrit leur déception et mécontentement directement à Télé Dôle SA.
- Le 11 décembre 22, Mme Jotterand-Muller nous écrit à propos du PGA au centre du village.

« M. le Président du conseil communal, Chacun aime à souligner le caractère rural et charmant de St-Cergue et est apprécié autant par ses habitants que par les touristes de passage. A quoi tient ce charme ? Aux montagnes bien sûr, mais aussi aux anciennes fermes typiques et maisons bourgeoises du centre du village, dont l'harmonie est, il est vrai, déjà entamée par de nombreux immeubles récents de styles divers. La forte pression immobilière que connaît l'arc lémanique ne manque pas d'attirer de nombreux nouveaux habitants. Ainsi la population a augmenté de 34 % de 2009 à 2019. Or cela fait de nombreuses années que le PGA est inadapté. En 2021, le canton demandait à la commune de rédiger un nouveau PGA. Un postulat a été déposé dans ce sens en juin 2021, sans suite à ce jour. Le greffe municipal nous annonce une attente de 2 ans encore. En l'absence de PGA, en déclassement de zones agricoles en zones à bâtir est gelé, ce qui accentue la pression au centre du village, pourtant déjà bien pourvu en nouvelles constructions hétéroclites. Certes, il est préférable de densifier les zones déjà construites, plutôt que de construire en pleine nature. Mais cela doit se faire avec modération, en préservant les maisons anciennes dont l'ensemble architectural constitue la beauté et l'identité du village. C'est pourquoi je vous demande de geler tous nouveaux permis de construire dans l'ensemble de la commune jusqu'à la publication d'un nouveau PGA préservant l'harmonie du village, de faire étudier par un bureau indépendant l'impact de l'absence de PGA sur les autorisations, démolitions et des nouvelles constructions au centre du village ces dernières années. Dans cette attente, je vous présente, M. le Président du conseil, mes salutations distinguées. »

Typiquement, ce courrier ne devait pas être adressé au président du conseil, mais à la municipalité. Quand j'ai reçu ce courrier, j'ai partagé sur le sujet avec la municipalité et quelques membres de la CoUrb. Il ressort de ces discussions que les autorités communales ne disposent que de peu d'outils et de moyens pour sauvegarder le caractère historique du village, hormis les bâtiments classés. Néanmoins, nous allons revenir sur ce sujet de préoccupation.

Entre temps, Mme Jotterand, qui habitait dans le bâtiment du Tilleul, bâtiment ex-Singy, a dû déménager à regret hors de notre village, faute d'avoir pu trouver à se reloger, car cette maison est vouée prochainement à la démolition, ce qui va achever de changer fortement l'esthétique du cœur du village. Elle retire donc sa demande de discussion. Mais nous conservons ce sujet de préoccupation qui nous concerne tous.

- Le 23 janvier, nous avons reçu copie d'un courrier du camping caravaning club vaudois, qui exploite le camping. Ils y remettent en cause la légalité du système de stationnement de la route du Télésiège. Nous aurons sans doute des informations à ce sujet au point 9 de notre ordre du jour.
- La semaine dernière un groupe de pétitionnaires a adressé une pétition concernant la dépose des élèves de l'école. Ils demandent la création d'un dépose-minute de type Kiss and Fly afin d'augmenter la fluidité et la sécurité autour de l'école. La pétition est en main de la municipalité.
- Le 28 février, nous avons eu la visite annuelle de notre Préfète. Elle observe une certaine confusion dans la répartition des rôles entre le législatif et l'exécutif de notre commune. Elle

déplore le dépôt de certaines interpellations ou motions qui n'auraient pas lieu d'être ainsi que leur traitement quelque peu folklorique, voire carrément inadéquat. Dès lors, vous comprendrez que j'en ai pris pour mon grade et que mes interventions qui visent à conserver une certaine paix au sein des relations ne sont pas toujours règlementaires. Je suis donc prié d'être plus rigides avec les conseillers. Ce qui ne correspond pas complètement à ma nature profonde.

La Préfète a même cité notre commune comme un sujet de préoccupation importante au sein du district.

C'est pourquoi, elle a proposé d'organiser une soirée, lors d'un conseil supplémentaire, durant lequel elle va venir accompagnée de Mme Joëlle Wernli, juriste au sein des affaires communales.

Cette soirée a été agendée pour le 2 mai 2023 à 19h, et il s'agira d'un conseil extraordinaire auquel chacun d'entre nous est convoqué. Elle nous entretiendra des responsabilités respectives de l'exécutif et du législatif et reviendra sur certains exemples tirés de notre passé récent. Nous profiterons aussi de ce moment pour lui soumettre certains dossiers en cours de traitement. Ce sera l'occasion pour chacun de nous de poser ses questions.

L'ordre du jour de cette soirée sera complété par l'élection statutaire du bureau, afin d'alléger la séance du 6 juin, et par un autre point encore à définir.

- Le 7 mars, nous avons reçu un courrier de la commission ad hoc sur le règlement sur la distribution d'eau potable. Cette commission qui s'est retrouvée spontanément, fait des constats et des suggestions. Avec une telle intervention, nous nous trouvons justement à cheval sur les compétences législatives et exécutives.

Je propose de reprendre son courrier intégral durant la séance du 2 mai comme exercice pratique. Nous y analyserons comment ce type de préoccupation peut être partagé de manière proactive tout en respectant les compétences de chacun.

Merci de votre attention.

Point n° 3 de l'ordre du jour

- **Information de la Municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Ménard, syndic

M. Ménard salue l'assemblée.

Personnel communal

Nous avons eu deux démissions. Mme Sandrine Bouvier, qui s'occupait de la police des constructions. Depuis le 1^{er} mars, nous avons engagé M. Grégory Chappuis, qui a 5 ans d'expérience dans la police des constructions à la ville de Lausanne et 5 ans d'expérience au contrôle des habitants dans la ville de Genève.

Nous déplorons le départ de notre boursier M. Gérald Chollet, avec qui, j'ai travaillé pendant plus de 11 ans et que j'ai apprécié pour son professionnalisme et sa capacité à travailler, au-delà de la comptabilité, à faire de la stratégie financière.

Les comptes seront présentés dans les délais grâce à la société GRF Fiduciaire SA, que nous avons mandatée et qui fait l'objet du préavis 05/2023. Les comptes de notre commune sont très sains, 2022 compris. La tenue des comptes était très carrée.

Aujourd'hui, si nous devons avoir des inquiétudes, nous pouvons les lever sans problème.

Je rassure M. Othenin-Girard, que je profite de saluer pour la présidence de la CoGes, en lui confirmant que les comptes seront présentés à temps.

Concernant le MCH2, la porte est encore ouverte. Nous étions commune « pilote » dès janvier 2024.

Nous avons des entrevues demain avec des candidats pour remplacer M. Chollet. Ces candidats sont tous comptables. L'un deux est contrôleur de gestion au Canton pour les communes et a participé à la mise en place du programme MCH2. Les choses semblent en bonne voie.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Mme Sottas. Je n'ai pas particulièrement travaillé avec Eliane, mais je peux vous assurer qu'elle faisait preuve d'une très grande humanité. Beaucoup de citoyens dans le besoin, qui venaient au guichet de la commune, se sont vus aidés par Mme Sottas personnellement. Elle ne l'étalait pas sur la place publique, mais elle était très charitable.
Merci de votre attention.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg, municipale

Mme Archer Galibourg salue l'assemblée.

Eau sous pression

Depuis des années, des experts disent qu'à l'avenir l'eau aura plus de valeur que l'or ou le pétrole. Avec le changement climatique et les prédictions de climat plus chaud, et surtout plus sec, cette idée fait son chemin dans les médias et de plus en plus de gens se préoccupent de la fourniture de l'eau à l'avenir.

Je voudrais vous expliquer ce que fait la municipalité pour créer un plan visant à assurer l'approvisionnement futur en eau dans notre commune.

Je ne sais pas combien d'entre vous ont déjà entendu parler de PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau). Il s'agit d'un plan directeur que chaque distributeur, qui fournit de l'eau à une commune, doit élaborer et qu'il doit soumettre au Canton pour approbation.

Qu'apporte un PDDE ?

- Il inventorie toutes les installations et leur état.
 - Il propose des options d'améliorations possibles.
 - Il prend en compte les objectifs définis par le Canton.
 - Il prévoit les mesures pour fournir de l'eau potable en cas de crise.
- Ce plan directeur permet de définir nos besoins actuels et futurs en alimentation, stockage et distribution.

Il s'agit d'une vision et d'une étude de planification pour l'approvisionnement en eau dans notre commune pour les 15 prochaines années. Il est mis à jour env. tous les 15 ans. Le nôtre a été établi, pour la dernière fois, en 2002. Il aurait donc dû être mis à jour en 2017. Il ne comprend même pas notre réservoir des « Cheseaux » et donc il n'est pas d'actualité.

Quelle est donc notre approche pour préparer ce « plan » important ? Ce n'est pas moi en tant que responsable du dicastère de l'eau, mais nous avons engagé des professionnels externes, des hydrologues en particulier, pour créer ce plan pour la commune. Si tout va bien, nous aurons notre premier projet d'ici le mois de mai et il devra être validé par le Canton.

Vous avez vu qu'il y a déjà 3 préavis ce soir qui prévoient l'installation ou le remplacement de conduites d'eau dans le village. Le PDI du budget, voté par ce conseil, montrait qu'au cours des prochaines années, il y a une conscience sérieuse de la part de la municipalité d'investir et d'améliorer notre réseau, qui est vieux et a beaucoup de fuites, et coûte cher à la commune. Le PDDE nous guidera également dans nos décisions futures.

Merci de votre attention.

Le président remercie Mme Archer Galibourg et passe la parole à Mme Carole Morina.

Mme Morina, municipale

Mme Morina salue l'assemblée.

PACom (Plan d'Affectation Communal)

Je voulais faire un point pour vous montrer où nous en sommes. Nous travaillons particulièrement sur le sujet et avons établi un calendrier quelque peu ambitieux et nous espérons pouvoir le tenir. Je reviendrai régulièrement vers vous, lors des prochains conseils, au fur et à mesure de l'avancement de ce plan.

	Année 2023												Année 2024												2025	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F
ÉTAPE 1 : DOSSIER POUR EXAMEN PRÉLIMINAIRE (ART 36 LATC)																										
Dossier pour examen préliminaire																										
Examen préliminaire par la DGTL																										
ÉTAPE 2 : ÉLABORATION DU PROJET DE PLANS D'AFFECTATION COMMUNAL ET SA RÉGLEMENTATION (PACom et du RPACom/ ART.37 LATC)																										
Projet de PACom (plan règlement)	T	T	T	T	E																					
Finalisation du PACom et rapport					T	T																				
Dossier pour examen préalable							T																			
Examen par service cantonaux																										
ÉTAPE 3 : DOSSIER POUR ENQUÊTE PUBLIQUE (ART.38.LATC)																										
Adaptation et compléments												T	T													
Dossier pour enquête publique														T												
Enquête publique (30 jours)																										
ÉTAPE 4 : PROCÉDURE DE LÉGISLATION DU PACom (ART.39 À 43 LATC)																										
Traitement des oppositions																										
Préavis municipal																										
Conseil communal																										
Approbation par le département																										

- T** Séance de travail avec la Municipalité
E Exposition participative
C Séances de coordination
P Séance publique de présentation du dossier

Ce calendrier prévisionnel est un indicatif basé sur le bon déroulement optimal des travaux de planification et ne tient pas compte des éventuels retards de l'administration cantonale dans le cadre de l'examen préalable du dossier, des demandes particulières émanant des services cantonaux et des recours déposés à l'encontre du dossier suite l'approbation du dossier par le département.

Cette présentation vous permet de voir que nous avançons bien.

Manifestations

- Le dimanche 9 avril la Fête de Pâques par les Z'Amis de St-Cergue.
 Tout le mois de mai La Suisse bouge, avec un week-end d'animation les 13 et 14 mai, avec notamment un vélo à smoothies.
 Le 13 mai un concert au Vallon de « Papet & Cow » de chansons françaises et disco, dès 20h.
 Dès le 13 mai un samedi sur deux le marché villageois sur la place de l'école J.-J. Rousseau.
 Courant mai Le marché aux fleurs. La date n'est pas encore définie.
 Du 3 juin au 30 sept. Magnifique exposition de « photos » en plein air, dans le parc public de la Société de Développement de St-Cergue / La Cure. Accès libre.

Merci de votre attention.

Le président remercie Mme Morina et passe la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

M. Mathez salue l'assemblée.

Routes

Avec le déneigement, les routes ont quelque peu soufferts et il faut procéder au « bouchages » des nids de poules. Nous allons commencer la semaine prochaine, les températures nous permettent de réaliser ces travaux.

La Cure

Concernant le projet sur La Cure, les machines vont commencer à s'installer. Le début des travaux est prévu début mai.

Concernant l'interpellation de M. Piguet au sujet du passage pour piétons. J'ai fait la demande au voyer de la Direction Générale des Routes et je vous communique sa réponse :

« Pour le passage piétons, cela ne va pas être possible, nous n'aurons pas 100 piétons pendant les 5 heures les plus chargées de la journée. L'aide à la traversée est maintenue pour le moment ». Par contre, nous veillerons à mieux le signaler avec des poteaux noirs et jaunes. Ce n'est pas définitif, cette question pourrait revenir à l'avenir.

Centre du Vallon

Vous avez voté pour la pose d'installations photovoltaïques. Les panneaux ont été commandés et livrés. Ces travaux vont se faire aux mois de mai et juin. Cela ne devrait pas déranger pour l'utilisation du Vallon.

Désaffectation du cimetière

Nous avons mis à l'enquête une désaffectation partielle du cimetière, qui concerne la partie nord-ouest, côté Basse-Ruche. Nous allons enlever les tombes. Si des personnes veulent récupérer des pierres, il faut qu'elles s'adressent à l'administration communale, par écrit, jusqu'au 31 mai.

Nous espérons que les travaux débuteront au mois de juin, début juillet, afin que l'herbe puisse repousser durant l'été.

Merci de votre attention.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à Mme Valérie Legrand-Germanier qui ne souhaite pas la prendre.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Préavis no 01/2023 – demande de crédit de CHF 695'000 TTC pour le remplacement de tronçons de conduites d'eau, de diamètres 125-150 mm, et pour des bouclages du réseau, sur une longueur de 970 m environ, et demande d'affectation de CHF 80'362.10 TTC du fonds de réserve 9282.11 pour la réfection des enrobés bitumineux de la route de la Prangine.

Le président donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

Il s'agit d'un préavis un peu particulier, puisque nous avons regroupé 3 préavis dans un seul. Ça n'aurait pas eu de sens que certains soient acceptés et d'autres pas. Il s'agit de la conduite sur le plat d'Arzier, la conduite sur la Rte de la Prangine et la réfection de l'enrobé bitumineux de la Rte de la Prangine. C'était plus simple de le présenter ainsi et en plus cela nous permet de gagner sur les frais lors des soumissions.

Nous avons prévu, au PDI, un montant d'un peu plus de CHF 1,1 mio pour ces travaux et aujourd'hui ce préavis nous permet de faire près d'un demi-million d'économie sur les travaux qui étaient prévus. Ce qui est une bonne chose.

Nous prévoyons, avec ce préavis, de peut-être faire un bouclage un jour avec la commune d'Arzier, raison pour laquelle le diamètre d'une des conduites est plus large, ce qui nous permettrait, si un jour cela se faisait de ne pas changer la conduite.

Cette conduite va nous permettre de faire un bouclage. Nous allons pouvoir alimenter le quartier de la Prangine par 2 endroits, ce qui fait qu'en cas de casse, on peut fermer et le quartier reste alimenté. C'est une certaine sécurité.

Nous allons profiter de la tranchée pour rajouter quelques tuyaux pour l'électricité, qui n'ont pas été mis dans le préavis car celui-ci concerne « l'eau ». Le compte s'autofinance et par conséquent, il nous était impossible de payer les tuyaux sur le compte de l'eau.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à la CoFin qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à M. Yves De Garrini.

M. De Garrini

Tout d'abord je félicite la municipalité pour ce préavis. C'est une bonne chose de le faire et surtout d'avoir demandé une participation aux entreprises qui allaient détruire ce chemin de La Prangine. C'est assez nouveau et c'est une bonne chose.

Il est expliqué que si une partie de l'argent était excédentaire, il serait remboursé. Mais ces mêmes entreprises ont aussi bien abîmé le parking. Je trouve que vous pourriez garder le solde de cet argent pour la réfection du parking. Merci.

M. Mathez, municipal

Ce que dit M. De Garrini est assez juste, mais nous avons perçus ces montants sur le chapitre «Rte de La Prangine » et ce ne serait pas très juste de les placer ailleurs.

Nous allons créer sur cette route des places d'évitement et sur les devis que nous avons rentrés dernièrement, l'excédent n'est pas très important : CHF 2'000.- à CHF 3'000.-.

M. Lampert

Je rebondis sur ce qui vient d'être dit et j'ai souligné ce tronçon de route qui va être refait. Est-ce raisonnable de dire qu'avec CHF 80'000.- on arrive à refaire la route ? Est-ce bien ça ? Si je fais un calcul du tronçon à refaire, il y a à peu près 400 m de route pour arriver là-haut, et le prix me semble presque peu.

M. Mathez, municipal

Merci pour cette question. Effectivement les devis rentrés sont autour de CHF 74'000.-. Les 400 m peuvent être goudronnés en une seule journée. Le prix correspond.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 01/2023 - Demande de crédit de CHF 695'000 TTC pour le remplacement de tronçons de conduites d'eau, de diamètres 125-150 mm, et pour des bouclages du réseau, sur une longueur de 970 m environ, et demande d'affectation CHF 80'362.10 TTC du fonds de réserve 9282.11 pour la réfection des enrobés bitumineux de la route de la Prangine.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 01/2023**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre sur la route de la Prangine les travaux suivants :

- le remplacement de tronçons de conduites d'eau, de diamètres 125-150 mm et pour des bouclages du réseau, sur une longueur de 970 m environ,
- la réfection des enrobés bitumineux de la route de la Prangine,

d'octroyer à cet effet les crédits suivants :

- CHF 695'000 TTC pour le remplacement de tronçons de conduites d'eau, de 125-150 mm et pour des bouclages du réseau, sur une longueur de 970 m environ (dicastère 810 eaux sous pression),
- CHF 80'362.10 pour la réfection des enrobés bitumineux de la route de la Prangine (dicastère 430 routes),

de financer ces investissements par la trésorerie courante,

d'amortir les investissements de la façon suivante :

- sur 30 ans par prélèvement sur le fonds de réserve affecté, compte de bilan 9280.20 pour le dicastère 810,

- sur un an, par prélèvement sur le fonds de réserve constitué par la participation des propriétaires, compte de bilan 9282.11.

▪ **Accepté** par : **41 voix pour**
0 voix contre
2 abstentions

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis no 02/2023 – demande de crédit de CHF 260'000 destiné au remplacement de la conduite d'eau sous pression et défense incendie le long de la route de France, dans le secteur La Cure.

Le président passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg, municipale

Le conseil communal a déjà accepté le préavis 14/2022 destiné à financer les travaux d'aménagements routiers et trottoirs le long de la route de France sur le secteur de la Cure. Cependant, suite à des campagnes de détection de fuites réalisées récemment, il a été constaté des problèmes sur la conduite en fonte, longeant la rte de France entre l'Avant-Poste et le chemin de la Bouriaz. Elle est en très mauvais état.

En fait, c'est une ancienne conduite en fonte posée en partie le long de la route ou le long du chemin de fer. Elle a été fragilisée par le « courant vagabond » présent dans ce secteur.

Au vu des importants travaux routiers qui vont être réalisés sur la route de France avec la création du trottoir et, au vu de l'état de la conduite, la Municipalité a pensé qu'il était judicieux de changer la conduite dans ce secteur.

Afin de garantir son accessibilité et également celle des vannes de concession (qui sont souvent dans les parties privées), le tracé de la conduite suivra le nouveau trottoir.

Au vu de la proximité avec la ligne du chemin de fer, les tuyaux en polyéthylène soudés ont été préférés pour éviter les problématiques liées aux courants vagabonds.

L'alimentation principale du secteur de la Cure vient de France. Elle se fait par une conduite de fonte qui traverse la route principale. Cette conduite sera également réfectionnée afin d'éviter toute réouverture ultérieure de la route cantonale.

Un nouveau jeu de vannes sera installé côté Est. Actuellement, lors de problèmes, tout le secteur doit être coupé. L'installation de ces nouvelles vannes permettra de ne couper que les arrivées d'eau touchées, lors des mises hors service en raison de travaux et d'interventions. D'autres vannes seront mises en place ailleurs pour la même raison.

Au niveau financier, le génie civil se fait pour le même prix accepté pour le trottoir comme une extension du mandat, il n'y a pas besoin de négocier.

Un subside, de l'ordre de 12% à 14% des travaux subventionnés, sera probablement accordé par l'ECA.

La municipalité vous prie de bien vouloir accepter le préavis tel que présenté.

Le président remercie Mme Archer Galibourg et passe la parole à la CoFin qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à Mme Sabine Stünkel.

Mme Stünkel

Dans le préavis on demande un crédit de CHF 260'000.-, et dans le plan d'investissements 2023, il y avait un montant de CHF 100'000.- budgété. A quoi est due cette différence, ou y a-t-il autre chose dans le plan d'investissements ?

M. Mathez, municipal

Effectivement, nous n'avions pas prévu de changer toute cette conduite.

Nous avons fait, il y a 3-4 ans, une étude sur les bornes d'hydrants qui nous permettait de voir où se situaient les fuites. Les conduites étaient bonnes. Or nous l'avons refaite l'année passée et les conduites étaient en mauvais état.

Nous nous sommes dit qu'avant de refaire le trottoir, il fallait urgemment changer cette conduite dans sa totalité, plutôt que de devoir rouvrir dans 2 ans à cause des fuites. Les CHF 100'000.- du PDI étaient une estimation, mais la réalité est plus importante. Une précision, pour les travaux de La Cure, le changement de conduites va sensiblement, allonger la durée des travaux, mais notre objectif est de pouvoir utiliser le trottoir pour la rentrée scolaire du 22 août 2023, afin que les enfants de la Bouriaz puissent se rendre à l'école en toute sécurité.

M. Hautier

Ce qui m'étonne un peu, c'est qu'on parle du « courant vagabond » à cause de la voie de chemin de fer, mais la voie de chemin de fer est plus longue. Ce qui me surprend c'est que s'il y a des problèmes ici, il risque d'y en avoir ailleurs.

M. Mathez, municipal

Nous en avons aussi ailleurs. Les conduites en fonte à La Cure sont composées de la même matière qu'ici au village, par exemple sur la route d'Arzier. Celles-ci sont posées avec un blindage en plastique qui est autour qui est un isolant électrique. A La Cure ce n'est pas le cas.

De plus, comme la conduite était assez vieille, elle ne se posait pas sur les mêmes normes qu'on a aujourd'hui. On fait une belle tranchée, on pose les conduites sur du sable et on rebouche avec du sable. A l'époque ça se faisait sur des cailloux qui étaient disposés sur la conduite et qui créaient des dysfonctionnements.

Le train c'est une possibilité, la qualité des tranchées s'en est une autre.

La conduite est sous la route, avec beaucoup de passages de camions qui peuvent aussi créer ces problèmes.

Le courant vagabond du train est une hypothèse et non une certitude.

Le président remercie les intervenants et la parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 02/2023 - Demande de crédit de CHF 260'000 destiné au remplacement de la conduite d'eau sous pression et défense incendie le long de la route de France, dans le secteur La Cure.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 02/2023**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau sous pression et défense incendie le long de la route de France, dans le secteur La Cure,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 260'000, faisant partie du plan des dépenses d'investissements (dicastère 810 eaux sous pression),

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir le montant sur 30 ans, par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20 pour le dicastère 810.

▪ **Accepté à l'unanimité** par : **43 voix pour**

Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis no 03/2023 - Demande de crédit de CHF 692'400.- TTC destiné à la réfection du trottoir le long de la rue de la Gare ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression.

Le président passe la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

Ce préavis est un peu particulier. Le grand défi, pour la municipalité pour cette législature, sera la réfection de la rue de la Gare et de la route d'Arzier.

Dans un premier temps, la municipalité va faire la réfection du trottoir, car il s'agit d'un lieu de passage stratégique, pour le pédibus par exemple. Nous allons refaire le trottoir et utiliser la route comme trottoir. Ce qui nous permet d'avoir toujours un passage pour les piétons, même durant les travaux.

Nous allons profiter de mettre la conduite d'eau sous le trottoir, et le jour où nous referons la route, nous n'aurons plus qu'à raccorder, ce qui nous fera gagner du temps.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

Il y a un point financier que la CoFin doit vous signaler avec ce préavis. Nous avons approuvé, ce soir, un préavis pour CHF 695'000.-, qui sera financé par la trésorerie courante. Nous avons ensuite approuvé un préavis pour CHF 260'000.-, qui sera aussi financé par la trésorerie courante. La CoFin veut vous rendre attentifs à la dernière page de ce préavis, parce qu'il y a un petit changement, par rapport entre ce que nous avons fait l'année dernière et ce que nous avons fait ce soir avec les 2 premiers préavis, à savoir : la municipalité se donne la possibilité de contracter un emprunt pour financer ces travaux-là.

Il est stipulé de financer ces investissements par un emprunt portant la dette de la commune à CHF 8'687'626.-, et autorisé selon le plafond d'endettement de la législature.

La CoFin vous rend attentifs qu'il est maintenant possible que nous ayons des préavis qui auront des conséquences sur la dette de la commune, suite à des emprunts, ce qui l'augmentera.

Nous en avons discuté avec la municipalité, qui nous a signalé, qu'éventuellement il ne sera pas nécessaire d'emprunter pour ce préavis, mais cela n'empêche pas qu'à l'avenir il sera nécessaire de faire des emprunts pour la commune si nous devons approuver d'autres travaux.

Est-ce que cela est inquiétant ? Comme l'a indiqué notre syndic, une dette communale qui est aux alentours de CHF 10 mios, pour une commune comme la nôtre, n'est pas inquiétante.

Nous vous invitons à approuver ce préavis malgré ce nouvel élément. Merci beaucoup.

Le président remercie M. Odermatt et passe la parole à la CoUrb, qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à Mme Stéphanie Ponthus.

Mme Ponthus

J'ai constaté qu'il y a une différence de montant entre le préavis municipal avec CHF 692'400.- et les rapports de la CoFin et de la CoUrb, qui eux parlent d'un montant de CHF 741'500.-.

M. Mathez, municipal

Lorsque nous avons fait le préavis, toutes les offres n'étaient pas rentrées et nous avons fait une moyenne avec l'offre de la 3^e entreprise. Nous devions contrôler que tous les points étaient respectés et lorsque notre ingénieur a fait le contrôle des offres, la 1^{ère} était complète mais surtout moins cher. Nous avons alors corrigé le montant du préavis. Nous pouvions ainsi avancer et ne pas retarder sa présentation en juin, ce qui aurait pu retarder les travaux en raison des délais de référendum possible et des vacances des chantiers. Nous avons préféré corriger le montant et présenter le préavis ce soir.

M. Gallay, commission d'urbanisme

Dans notre rapport, sous analyse, nous avons, fait une remarque concernant l'implantation des arbres. La CoUrb pense qu'il serait préférable de les planter individuellement et de manière régulière comme prévu sur le projet de Bovard & Fritché et Urbaplan.

Deux de ces bosquets d'arbres vont masquer la lumière sur le trottoir. Ils se situent en face des lampadaires. Nous pensons aussi que le fait qu'il y ait ces bosquets va masquer aussi la sécurité pour les enfants qui marchent sur le trottoir.

La CoUrb s'inquiète aussi de la plantation de 3 arbres dans une même fosse de 54 m³. En cas de fortes chutes de neige, le poids pourrait engendrer un déséquilibre des arbres, ce qui pourrait créer un danger.

Nous aimerions savoir ce qu'en pense la municipalité et ce qui va être fait. Merci

M. Mathez, municipal

Cette question a pu être vue avec notre ingénieur. 3 arbres dans une fosse de 54 m³ ne devrait pas poser de problème. Ce qui cassait cette synergie d'avoir un arbre tous les x mètres et d'avoir une image avec plus d'arbres regroupés et qui donne plus de vert au centre du village. Je profite pour répondre à votre question sur le mur. Il pose un problème de sécurité. Tous les enfants du village ont marché sur ce mur et quand nous ferons le préavis pour la route, nous allons chercher une solution pour sécuriser ce mur. Nous avons plusieurs idées et allons rechercher quelque chose d'adéquat.

M. Yves De Garrini

Par rapport à ce mur, justement, il va y avoir un chantier donnant sur la rte d'Arzier, en remplacement de la maison Singy. Il y aura des travaux à proximité, également sur la parcelle qui se trouve entre les Cytises et le bâtiment de la nouvelle poste. Ce mur sera-t-il garanti ou pourra-t-il être « percé » pour un accès à une parcelle ou à une autre ?

D'autre part, en ce qui concerne les arbres et leur implantation, je ne me prononcerai pas sur la remarque de la CoUrb, mais j'ai vu que les canalisations de récolte des eaux, d'infiltration et de ruissellement, allaient se faire dans un tuyau. A ma connaissance il n'existe pas de dispositif d'évacuation des eaux claires et j'aurais suggéré qu'on amène ces bouts de tuyaux directement dans les fosses où l'on va planter ces arbres. Ce qui permettrait d'infiltrer sur place. Merci

M. Mathez, municipal

C'est très juste et c'est quelque chose que nous avons relevé avec notre ingénieur civil. Pour l'évacuation des eaux, elle se passe dans le creux du village. Dans le futur, pour raccorder les nouvelles constructions, nous avons anticipé et prévu des tronçons de tuyaux qui font la traversée du trottoir, ce qui nous évitera de devoir le recréer l'année prochaine. Nous les avons prévu à 4 endroits.

En ce qui concerne la récolte de l'eau pour les arbres, s'il s'agit d'eau claire, je profiterai de poser la question pour l'arrosage.

M. Othenin-Girard

J'ai une question concernant le passage pour piétons situé vers la boulangerie. Par rapport à l'actuel, il sera déplacé vers la rte d'Arzier. Par exemple si je viens de la rte d'Arzier et que je veux tourner sur la rue de la Gare, avec ce déplacement j'ai l'impression que l'on va empiéter sur la Rte d'Arzier et entraver la fluidité du trafic, sachant qu'il y a aussi le rétrécissement devant le Rando Burger. C'est un endroit qui est très fréquenté tant par les enfants, les touristes que par les voitures.

Ma 2^e observation, si je sors de la rue de la Gare, et que je m'arrête au « cédez le passage », je vais aussi empiéter sur le passage pour piétons. Je ne vois pas les distances sur le plan, mais j'ai l'impression qu'il est très près de la rte d'Arzier. Aussi serait-il envisageable de le remonter vers le passage actuel ?

M. Mathez, municipal

Dans un premier temps, nous parlons de la réfection du trottoir et non pas de la route, qui se fera l'année prochaine.

Le passage pour piétons a sensiblement été déplacé, car celui que nous avons actuellement arrive sur une partie du trottoir de la boulangerie, qui est très étroit. Il y a une partie qui avait été élargie il y a quelques années, et pour les personnes en chaises roulantes, l'arrivée sur le trottoir est plus confortable que sur la partie actuelle.

Le passage prévu est effectivement un peu proche de la rte d'Arzier. Mais nous sommes encore en train d'étudier toutes ces questions pour savoir comment nous allons le refaire.

Notre idée est de refaire la rue de la Gare et la rte d'Arzier, quasiment simultanément et nous prévoyons des aménagements sécuritaires pour diminuer l'allure des véhicules dans notre village. Ce passage piétons est un passage obligé pour arriver dans notre village. Merci

M. Othenin-Girard

Les places de parc le long de la rue de la Gare sont utilisées quotidiennement. Avez-vous pensé à remplacer ces places par les 4 places qui sont situées vers le temple, dans une sorte de « non-zone ». Je ne sais pas si ces places appartiennent à la commune, mais serait-ce envisageable d'avoir ces places dédiées en remplacement de celles de la rue de la Gare ?

Et pour le parking de Basse-Ruche sera-t-il uniquement P+R ou y aura-t-il aussi des places de parc « normales » ?

M. Mathez, municipal

Dans un 1^{er} temps, nous voulions supprimer ces places de parking. Nous en avons gardé 4 qui sont entre les Cytises et la boulangerie, qui permettent d'aller dans les commerces.

Le petit parking, vers la bibliothèque, est ouvert uniquement aux macarons avec une dizaine de places. Il permet aux habitants de pouvoir se parquer.

En ce qui concerne le parking de la parcelle 12, il est lié avec nos locations, comme pour le bureau de M. Scheidegger. Il s'agit un peu d'un parking privé, avec 4 places.

Pour le parking derrière la gare, ancienne école de Basse-Ruche, nous avons enfin reçu la réponse du Canton pour faire un P+R d'environ 25 places. Ce parking permet environ 45-50 places. Notre détermination concernant ce parking se fera lors d'une séance pour l'étude des possibilités que nous avons avec cette parcelle qui est de 1'200 m².

Mme Stünkel

Je soutiens et salue la rénovation de cette rue de la Gare. Pour moi c'est le point d'entrée de notre village pour les touristes qui arrivent à St-Cergue. Il est super important de focaliser notre énergie là-dessus.

La seule chose que je n'ai pas comprise, et qui a aussi été mentionnée dans le rapport de la commission des finances où il est écrit : « A ce jour, aucun plan d'aménagement n'a été établi ». Je me suis penchée sur le PDI de décembre dernier et je me suis rendu compte qu'il y a une étude + réfection rue de la Gare pour CHF 200'000.- en 2025.

M. Mathez, municipal

On parle de la rue de la Gare et non pas du trottoir.

Mme Stünkel

Pour moi, cette entrée c'est un tout. Aussi bien la rue, que le temple, que le trottoir.

Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on ne fait pas une étude pour savoir ce que l'on veut faire de cette rue.

Je suis valaisanne et je compare avec certains villages en Valais, où il y a des petites rues super accueillantes et c'est un peu ça qui fait l'image pour les touristes qui ont envie d'y aller. Je pense que cette rue pourrait être cette marque de fabrique en tant que village à vocation touristique. Je suggère une étude sur le tout avant de commencer les travaux.

Par exemple, si cette étude montrait qu'on pourrait faire une zone à 20km/h, il n'y aurait plus besoin de faire de trottoir. Il serait dommage de se faire la réflexion en 2025, et avec l'économie

réalisée, on aurait pu faire quelque chose de différent. Je trouverais dommage de l'avoir fait cette année.

Je ne suis pas contre ce trottoir, mais je me dis que malgré son très mauvais état, il est possible de l'utiliser et les enfants et les piétons sont protégés. Alors pourquoi ne pas commencer par une étude, qui serait la 1^{ère} étape de ce projet.

M. Mathez, municipal

Plusieurs législatures sont passées depuis 2014, et une étude de CHF 34'000.- avait été faite sur la rue de la Gare, le Carroz-Delay et tout le secteur autour de la gare. Nous avons préféré profiter de cette étude et non pas d'en refaire une.

Quand on prend l'étude dans le PDI, il s'agit de l'assainissement et eaux usées, car nous devons refaire les colorisations et voir où vont les tuyaux dans tout secteur de la rue de la Gare et de la rte d'Arzier, où nous allons refaire toutes les conduites quand nous referons la route, pour mettre en séparatif tout le secteur.

Cette étude nous l'avons depuis 9 ans et nous avons pris des éléments, tels que l'élargissement du trottoir, la suppression de certaines places de parc.

Mme Stünkel

Mais quant à la réflexion de se dire qu'on allait faire de ce passage un lieu attrayant. Ne pourrait-on pas nommer une commission ou faire appel à des professionnels pour qu'ils en fassent quelque chose.

M. Mathez, municipal

Il y aura une commission pour la réfection du temple, qui sera présenté cette année. Nous avons un peu de retard avec les services du canton pour la rénovation du temple. Il sera probablement présenté en octobre.

M. Ménard, syndic

Je prends à témoin Mme Cornelia Gallay, ancienne municipale et syndique, qui est présente ce soir dans le public.

Pour vous c'est votre 1^{ère} législature et vous ne connaissez pas l'historique qu'il y a derrière. Il faut savoir, qu'au temps de Mme Gallay, un préavis avait été adopté sur l'aménagement de la rue et de la place de la Gare. La place de la Gare prend du retard en raison du report de la réfection de la gare, qui est repoussée d'années en années par le NStCM.

Quand on parle de la rue de la Gare, on parle de notre « Broadway ». On ne peut pas prétendre qu'il n'y a pas de réflexion, c'est un manque de connaissance.

Dans la dernière législature, un préavis sur la réfection de la rue, a aussi été présenté et pour lequel, toujours en conformité avec l'étude Urbaplan, avec l'aménagement de la fontaine ou le type de recouvrement des sols pour le trottoir. Tout était englobé.

Nous arrivons aujourd'hui avec un projet qui a été réfléchi avec des professionnels. Ce préavis est le 2^e ou 3^e projet qui est présenté pour refaire le trottoir, avec des arbres et suffisamment large pour qu'il soit invitant pour les gens. Tous les gens qui se rendent au village depuis la gare passent par là.

Les arbres actuels doivent être coupés, car ils sont vides à l'intérieur.

Il y a eu une étude complète qui a été faite par Urbaplan et affinée par Bovard & Fritché, qui a été soumise à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité des Routes) pour s'assurer que nous étions dans les clous. Il n'y a aucune improvisation dans ce projet. Il est sensé et j'invite les conseillers à le voter.

Mme Stünkel

Je rebondis quand vous dites que j'ai un manque de connaissance historique, si je lis dans le rapport de la CoFin : « A ce jour, aucun plan complet d'aménagement n'a été établi ». Je ne suis donc pas la seule à le penser.

Mme Graber

Je reviens aussi sur l'entrée du village quand on arrive de la gare, ce n'est pas très joli. Ce n'est pas uniquement dû à la commune, mais aussi aux bâtiments qui sont en mauvais état, comme l'ancien buffet de la Gare.

Je reviens aussi sur les places de parc au niveau de l'ancienne école, où les gens qui se rendent à la bibliothèque n'ont pas un accès libre pour le temps qu'ils vont pour chercher un livre. Y a-t-il un macaron spécial ? Y a-t-il quelque chose de prévu ? Je propose de prévoir une place de parc pour la bibliothèque dans ce secteur.

M. Mathez, municipal

On est hors sujet du trottoir. Pour les places de parc c'est avec macaron. Nous devons faire des petites modifications sur la directive pour les parkings. Notre idée de base était de garder un maximum de places à cet endroit, pour les gens qui ont un macaron.

Mme Jacquelin

On parlait tout à l'heure de bienveillance, d'écoute, etc. M. le syndic, je trouve que vos réponses sont parfois un peu brutales et parfois un peu irrespectueuses du travail qui a été fait par nos collègues. Moi aussi je n'ai pas l'historique, alors restons à l'écoute et fairplay.

M. Lampert

Je rajoute une pierre à l'édifice par rapport à ce qu'a dit Mme Stünkel. Il est vrai que ce n'est pas le fait d'avoir étudié avant, etc., mais dans le document qui a été donné, dans le PDI, on parle d'étude de réfection de la gare.

Il y a 3 étapes qui se suivent entre le trottoir et la réfection de la gare. Peut-être pourquoi ne pas montrer dans un préavis déjà le plan global, puisque cette étude a été faite, la plupart des conseillers actuels ne la connaissent pas.

M. Ménard, syndic

Ce qui a été présenté à la CoFin, ce sont les finances et elle ne s'occupe que de ça.

La CoUrb a eu les plans. (confirmé par M. Gallay), et si je ne me trompe pas, elle a été consultée en décembre déjà, avant le préavis (confirmé par M. Gallay).

Pourquoi n'y a-t-il pas de plan global ? Simplement parce que le principal acteur, qui est le NStCM, ne s'est pas encore déterminé. Nous ne savons ni quand l'aménagement de la place de la Gare va se faire, ni son ampleur, ni s'il y aura des passages sous voies, etc.

Actuellement on parle de 2026-2027, pour un aménagement.

Aujourd'hui nous allons par étape. Nous contrôlons notre urbanisme et les finances de ce projet grâce aux appels d'offres.

On ne peut donc pas prétendre qu'il n'y a pas de plan puisqu'ils ont été présentés en détail en décembre. La consultation est réelle.

M. Gallay, commission d'urbanisme

Dans la synthèse et conclusion, la CoUrb approuve la réalisation de ce trottoir, qui s'inscrit dans le projet de Bovard & Nickel et d'Urbaplan.

La CoUrb a pu avoir tout le dossier qui avait été fait par Bovard & Nickel à l'époque. Ce projet était bien ficelé. Il serait souhaitable que les personnes qui mettent en doute le bien-fondé de cette réalisation, puissent avoir accès à ces documents, afin qu'ils puissent définir ce qui est juste.

On peut donner un projet à 10 personnes pour donner leur idée, et on ne pourra pas avancer comme ça. Nous faisons confiance à des professionnels qui ont travaillé très sérieusement là-dessus et qui pensent mettre en valeur les éléments historiques de la communes, tels que le mur, le temple, la fontaine par des revêtements de sol différents, par des tas de choses que nous verrons lors du prochain préavis, quand nous ferons la route de la Gare.

Après, il y aura la gare, elle-même, qui devra aussi s'implanter dans ce projet. Merci.

M. Piguet

Nous pouvons demander à la municipalité les rapports qui nous intéresseraient. Tous les documents que la municipalité possède sont publics, il suffit de les demander.

Je voulais prendre la parole pour revenir sur l'intervention de Mme Graber qui me semble pertinente. Si j'ai bien compris, si le parking devant l'ancienne école est réservé aux macarons, et qu'on supprime les places de parc le long de la rue de la gare, où sont sensés se garer les visiteurs de la bibliothèque ?

Le président rappelle que cette question a été entendue par la municipalité. Elle ne fait pas partie de ce préavis et la municipalité y répondra.

M. Othenin-Girard

J'aimerais clarifier la question de Mme Stünkel. En aucun cas, elle est contre ce projet, comme la grande majorité de nous tous.

Mais au sujet de cette interrogation concernant l'intitulé de l'étude + réfection, si j'ai bien compris ce n'est pas pour la rue de la Gare dans son entier, mais c'était lié aux canalisations ou à l'eau. Est-ce que c'est ça. Merci de nous préciser.

M. Mathez, municipal

C'est exact. Pour la réfection de la rue de la Gare et la rte d'Arzier, on prévoit ces préavis en 2024. Ces études nous les avons déjà commencées pour savoir quels tuyaux nous allons pouvoir réutiliser et ceux que l'on va devoir créer pour expliquer : dans ces anciens tuyaux, qui sont à l'unitaire, on passe des eaux de pluie des toits, ainsi que les eaux sales. Dans ces tuyaux en ciment, on pourra garder les eaux d'écoulement des toits, car s'il y a une fuite sur les eaux claires, ce n'est pas bien grave. Notre objectif est de faire une étude pour pouvoir garder un maximum de tuyaux existants, tout en sachant que le réseau d'eaux usées va devoir être recréé.

M. Odermatt, commission des finances

J'aimerais maintenir la remarque de la CoFin, à savoir qu'à ce jour aucun plan complet d'aménagement n'a été établi. Quand le préavis nous a été présenté, nous avons posé la question de savoir si nous pouvions avoir un plan complet de l'aménagement de la région de la zone de la gare, de la route, du trottoir et de tout ce qui va avec. La réponse, que nous a donnée M. Mathez, était non, qu'il n'y avait pas de plan à disposition et comme nous ne sommes pas la CoUrb, nous avons accepté cette réponse.

J'invite la municipalité à jouer la carte de la transparence à l'avenir quand la CoFin pose des questions. Merci beaucoup.

M. Mathez, municipal

On est tout à fait d'accord avec ça. Nous nous sommes basés sur cette étude d'Urbaplan de 2014, qui a permis de mettre en valeur les monuments historiques qu'il faudrait garder, tels que le temple, la fontaine, l'aspect bucolique du vieux village. Elle a suggéré quelques croquis, mais il n'y a pas de plan définitif de la place de la Gare.

Mme Hautier

En 2014, j'avais fait une intervention concernant le mur. J'avais été abordée par des personnes âgées qui se rendaient à la gare pour prendre le train et, ce trajet étant assez long, elles n'avaient plus d'endroit où s'asseoir. Quand je suis arrivée à St-Cergue, il y avait encore des bancs le long du trottoir.

J'avais suggéré d'aménager, assez simplement, le mur avec 2-3 bancs, pour permettre aux personnes âgées de faire une petite pause. D'autant plus qu'on sait qu'une personne âgée a beaucoup de peine à se relever des bancs traditionnels, alors qu'à hauteur du mur, c'est juste ce qu'il faut pour se relever.

Peut-être que vous pouvez vous remémorer cette proposition pour nos seniors. Merci.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 03/2023 - Demande de crédit de CHF 692'400.- TTC destiné à la réfection du trottoir le long de la rue de la Gare ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 03/2023**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Ouï le rapport de la commission d'urbanisme**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de réfection du trottoir le long de la rue de la Gare ainsi que le remplacement de la conduite d'eau sous pression,

d'octroyer à cet effet les crédits suivants :

- CHF 530'900 TTC pour la réfection du trottoir (dicastère 430 routes),
- CHF 161'500 TTC pour le remplacement de conduites d'eau sous pression (dicastère 810 eaux sous pression),

de financer ces investissements par un emprunt, portant la dette de la commune à CHF 8'687'626.- et autorisé selon le plafond d'endettement de la législature,

d'amortir les investissements de la façon suivante :

- sur 30 ans au maximum, pour la réfection du trottoir (dicastère 430),
- sur 30 ans au maximum, par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20, pour le remplacement de conduites d'eau sous pression (dicastère 810).

▪ Accepté	par :	33 voix pour
		1 voix contre
		9 abstentions

Il est procédé à une pause de 5 minutes

Point n° 7 de l'ordre du jour

Préavis no 04/2023 - Demande de crédit de CHF 44'000 TTC pour le renforcement de l'équipe de nettoyage au service des bâtiments en 2023.

Le président passe la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

Il s'agit d'un préavis un peu particulier. La municipalité a fait un audit, en 2020, pour connaître les besoins réels de notre équipe « bâtiments », qui a 3 fonctions principales :

1. Le nettoyage,
2. L'entretien technique,
3. Une partie organisationnelle pour le travail.

Cette étude a révélé qu'il fallait un temps plein à 340 %. Là est arrivée la pandémie et nous avons dû recruter des employés temporaires, en plus des entreprises de nettoyage, pour faire face aux désinfections. Et nous avons combiné ces deux tâches.

Cette période est heureusement derrière nous, mais nous nous rendons compte que cet audit est toujours valable.

Nos bâtiments communaux sont aussi bien utilisés par les écoles que par les sociétés et nous avons un grand manque au niveau du nettoyage. Je vous remercie.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à la CoFin qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à Mme Sabine Stünkel.

Mme Stünkel

Est-ce que la société CTA va faire ces 40 % manquants ? Est-ce qu'ils vont travailler en collaboration avec les employés communaux sur le Vallon et l'école J.-J. Rousseau ? Ou vont-ils prendre en charge l'entier de ces bâtiments ?

M. Mathez, municipal

Actuellement nos employés des bâtiments travaillent du lundi au vendredi. Le vendredi, ils finissent à 16h et les écoles finissent à 15h30. On a un manque et il faut faire des heures supplémentaires pour pouvoir compenser ce besoin du vendredi soir. Avec les 11 classes que nous avons, plus les classes de dégagement, cela représente un travail important.

Evidemment nous allons travailler avec la société CTA et combiner avec les employés pour combler le manque que nous avons. L'équipe « bâtiment » profite que les enfants ont la gym le vendredi après-midi pour commencer les classes. Mais souvent ils arrivent et les enfants ne sont pas allés à la gym. La Société CTA viendrait plutôt le vendredi soir, voire le samedi pour faire les classes dans les meilleures conditions.

Mme Stünkel

Pourquoi mandater une entreprise externe pour ce manque de 40 % plutôt qu'engager une nouvelle personne à 40 %. Aujourd'hui il y a bien des gens qui cherchent du temps partiel et je suis pour les temps partiels.

Vous avez répondu plus ou moins à mes questions, puisque vous avez dit que les employés communaux travaillent jusqu'à 16h, alors pourquoi ne pas engager une personne qui ferait des horaires, établi à la base, différents des employés bâtiment et qui serait là pour combler ces lacunes.

J'ai lu dans votre rapport que vous vouliez être prudent et que c'est pour cela que vous ne souhaitiez pas engager quelqu'un, mais plutôt travailler avec une entreprise externe. Si on travaille avec une entreprise externe, cela va coûter plus cher. Par contre, en cas d'absence de la personne, elle sera remplacée. Mais ce que j'ai remarqué, c'est qu'avec une entreprise externe, les employés tournent contrairement aux employés qui connaissent bien les lieux, et cela peut prendre du temps pour se familiariser avec le lieu. On espère qu'il n'y aura pas trop de tournus et que ce soit souvent la même personne qui vienne.

M. Mathez, municipal

Cette remarque est très juste. La municipalité s'est trouvée devant ce choix, d'embaucher une nouvelle personne ou de travailler avec une entreprise. Quand CTA vient pour ces 40 %, ce n'est pas une personne qui vient, mais 3. Le nettoyage est ainsi assez rapide. On demande le nettoyage des classes, ce qui est assez courant et il n'y a pas besoin d'avoir de connaissances particulières. Le vendredi à 15h30, notre chef concierge M. Magnenat est là pour piloter cette équipe. Dans cet idéal-là, pour nous, travailler avec une entreprise était plus confortable et au niveau coût c'était presque similaire que d'embaucher une personne. Ce qui était une bonne idée, mais en cas de maladie de cette personne, nous nous retrouvions au point de départ. Alors qu'avec une entreprise, nous n'avons pas ce problème.

Mme Stünkel

Est-ce qu'en cas de maladie d'un employé communal, on pourrait imaginer que CTA comble cette lacune, puisqu'elle connaît déjà le lieu ?

M. Mathez, municipal

Peut-être, cela dépendrait de la durée de l'arrêt de notre employé. Nous pourrions peut-être combler cet arrêt. Ou engager des temporaires. C'est que nous avons fait avec la pandémie. La solution serait choisie le moment venu.

Mme Piguet

Dans votre présentation, vous avez mentionné que les salles étaient aussi utilisées par les sociétés et que ça donnait du travail. Je précise que les sociétés doivent nettoyer les salles après utilisation, sans cela elles sont amendées. Je m'occupais de la société de couture, et nous avons reçu une amende de CHF 50.- pour 3 fils. J'ai les photos où il y avait 2 fils par terre et un sur la table. Je pense qu'on ne peut pas se servir des sociétés pour justifier des heures de nettoyage, puisqu'elles le font. Merci

M. Scheidegger

Je ne vois pas l'administration communale dans la liste des bâtiments nettoyés. C'est auto-nettoyé ? Il n'y a pas de poussière ?

M. Mathez, municipal

L'entreprise CTA nettoie l'administration communale le vendredi après-midi. C'est un petit mandat qu'ils ont, raison pour laquelle elle ne se trouve pas dans la liste. En semaine, c'est l'équipe « bâtiment » pour le nettoyage courant.

M. Perrier

J'ai besoin d'un éclaircissement au point 3 du préavis. Les CHF 44'000.-, si nous les acceptons ce soir, c'est jusqu'au 31 décembre. Ou les 39 semaines sont à partir de la rentrée 2023-2024 ? Si c'est pour la période 2023, nous ne sommes plus qu'à 28 semaines.

M. Mathez, municipal

Nous avons fait un devis avec l'entreprise CTA pour l'année. Nous avons un petit budget de CHF 8'000.- dans le budget qui nous a permis de démarrer, mais effectivement pour l'année 2023, ce sera au prorata du nombre de semaines utilisées. Ensuite, ce sera mis automatiquement dans le budget 2024. Les CHF 44'000.- sont un plafond pour cette année.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 04/2023 - Demande de crédit de CHF 44'000 TTC pour le renforcement de l'équipe de nettoyage au service des bâtiments en 2023.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 04/2023**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à demander un crédit de CHF 44'000 TTC pour le renforcement de l'équipe de nettoyage des bâtiments en 2023,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 44'000 TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement en 1 an.

▪ Accepté	par :	40 voix pour 3 voix contre 0 abstention
------------------	--------------	--

Point n° 8 de l'ordre du jour

Préavis no 05/2023 - Demande d'autorisation de dépassement de crédit au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » pour un montant final de CHF 100'000 en ajoutant CHF 55'000 TTC pour assurer la comptabilité ad intérim de la commune et CHF 15'000 TTC pour l'accompagnement des ressources humaines.

Le président précise que les CHF 55'000.- et les CHF 15'000.- ne viennent pas s'ajouter aux CHF 100'000.- demandés, mais font partie de ce montant. Il donne la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Ce préavis fait suite une situation qui a débuté avec des tensions, comme partout ailleurs et dans beaucoup de sociétés, au niveau des ressources humaines.

Dans le courant du mois de novembre, nous avons contacté la société Néo-Consult, qui était une référence au sein de l'UCV (Union des Communes Vaudoises), pour une étude.

Il était important pour nous de faire une mise à jour de la gestion des ressources humaines pour différentes raisons. La 1^{ère} raison est que c'est un élément central pour faire fonctionner une entreprise. Une commune, c'est la même chose.

Il y avait des tensions, maintenant un peu moins dans certains secteurs et d'autres ailleurs. Cela fait partie de la vie d'une entreprise standard.

Dans le cadre de cette étude, Néo-Consult a fait une évaluation de l'ensemble des acteurs qui travaillent au sein de la commune, à savoir les employés, y compris les municipaux pour voir ce qui peut être amélioré. Les 5 municipaux avons des professions et des parcours professionnels très différents.

En décembre, il y a eu des évaluations avec de fortes tensions au sein des employés du bureau. Ces tensions ont conduit à des démissions, notamment celle de notre boursier, qui a demandé à être libéré rapidement.

Aujourd'hui, nous travaillons avec une société qui s'appelle GRF Fiduciaire SA. Nous avons dû trouver rapidement un fiduciaire, en raison de la démission du notre boursier et du fait que les comptes doivent être présentés en avril. Ceux-ci sont presque finis. Nous avons regardé avec 4 sociétés en leur envoyant un cahier des charges. Certaines n'avaient pas les ressources, d'autres manquaient de personnel. Finalement, nous n'avons qu'une seule offre avec GRF Fiduciaire SA.

Ils nous ont proposé un support, à la fois, de boursier et de personnel qui fait de la comptabilité et pour lesquels vous avez les détails dans le préavis.

Ce préavis a été présenté le 1^{er} mars, et non le 8 février, comme indiqué dans le rapport. Après discussion avec la CoFin, il a été décidé de jouer la transparence avec vous.

M. Chollet est parti. Il est actuellement en arrêt maladie. Une partie de son salaire est payée par l'assurance « perte de gains ». C'est un élément sur lequel nous pouvons entrer en matière et nous n'allons pas payer 2x un boursier.

Il était important que nous retombions rapidement sur nos pattes. Le fiduciaire nous a fait le commentaire suivant : « contrairement à une autre commune où nous faisons ce travail, à St-Cergue, en 2 semaines c'était fini ». Je remercie par conséquent M. Chollet pour son excellent travail de comptabilité, mais aussi de gestion financière.

Nous avons cette obligation légale de présenter les comptes et avons besoin de ressources. Nous allons avoir des entrevues prévues avec des candidats, qui ne pourront être libérés de leur poste actuel que dans 2 ou 3 mois. Le mandat de la société GRF Fiduciaire SA se terminera au plus tard au 30 juin 2023. Pour cette raison et, afin que les comptes puissent être présentés à la CoGes ainsi qu'au Canton.

Dans le cadre de l'étude de Néo-Consult, des analyses et des actions ont été définies et seront prises pour s'assurer que le « management », à la fois de la municipalité et de la gestion du personnel intermédiaire (chef de groupe ou d'équipe) puisse aussi recevoir une formation de gestion de RH. Je vous remercie.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

Je confirme la coquille de date inscrite dans notre rapport. Nous avons eu la présentation de ce préavis le 1^{er} mars. Il faut savoir nous devons rendre le rapport le 8 mars et ça a été un défi pour la CoFin, ce qui explique cette petite erreur et je m'excuse auprès de notre syndic qui était bien présent ce soir-là pour nous présenter le préavis.

Ici, nous avons à faire avec un préavis qui, contrairement à ce que je disais avant, prouve parfaitement bien que la municipalité joue le jeu de la transparence. Il était absolument nécessaire d'agir rapidement et de mettre sur pied ce préavis pour que le conseil communal soit informé de ce qui se passe à la commune, étant donné qu'il y avait un bon nombre de rumeurs, non confirmées d'ailleurs, qui circulaient dans les rues de la commune.

Exercice de transparence réussi pour la municipalité et je pense que cela vaut la peine que ce préavis trouve votre accord et nous vous invitons à l'approuver tel que présenté. Merci.

Le président remercie M. Odermatt et ouvre la discussion. Il passe la parole à Mme Sabine Stünkel.

Mme Stünkel

Vous avez parlé que quand un employé communal est malade, il y a une assurance qui couvre la perte de gains. A partir de combien de jours entre-t-elle en vigueur ? Je ne sais pas comment ça se passe dans les communes, mais les employeurs peuvent choisir d'assurer ou pas après 3, 10, 30 jours ou plus. Qu'en est-il dans notre commune ?

Ce que j'ai compris dans le préavis, c'est qu'une partie des CHF 55'000.- couvre le salaire du boursier.

M. Ménard, syndic

Nous avons une assurance perte de gains chez AXA qui couvre après le 31^e jours. C'est assez standard.

Dans les prestations de GRF, il y a une boursière comprise, qu'on retrouve dans le tableau et qui est évaluée, ainsi que 2 autres personnes. Raison de la demande du forfait. GRF nous propose une équipe de 3 personnes, équivalent temps plein à 50% pour la prestation.

M. Chollet n'est plus là, mais nous avons une boursière ad intérim en la personne de Mme Séverine Steiner, employée de GRF. Au niveau légal, dans la loi sur la comptabilité des communes vaudoises, le poste de boursier ne peut pas être accordé à une personne morale. Elle est épaulée par 2 autres personnes, avec des salaires horaires différents.

En ce qui concerne l'assurance perte de gains, le remboursement ne peut pas être mis dans le même poste comptable. Ce ne sont pas des vases communicant. Raison du préavis sur un autre compte.

M. Othenin-Girard

Une question par rapport aux CHF 15'000.- de l'étude. Si je comprends bien, on vote, sur une étude qui a eu lieu en novembre, et donc après. Si on votait contre, que se passerait-il ?

M. Ménard, syndic

L'étude entrera dans le compte 110.3185.0 mais je vous rappelle aujourd'hui qu'on ne peut pas laisser aller cette situation et nous avons besoin de ce soutien RH. Bien des municipalités ne veulent pas prendre la gestion de cette question et la laissent à d'autres. Les patrons de la commune c'est l'exécutif.

Comme pour bien des sociétés, nous commençons à avoir une organisation conséquente. Il y a des problèmes, comme partout. Il faut agir pour que quand les gens viennent travailler le lundi matin, ils ne tirent pas la gueule, ou viennent avec la boule au ventre. C'est très important. La présentation du projet auprès de l'ensemble des employés de la commune s'est effectuée en groupe. On cherche à ce que les employés, qui viennent travailler, donnent le maximum de leur temps et de leur efficacité. Il faut faire preuve de bienveillance. S'imaginer que les choses se font toutes seules, surtout lors de fortes tensions, ce n'est pas possible.

Mme Legrand-Germanier, municipale

Je me permets pour finir de répondre à votre question. Si vous votez non, ça n'a pas d'incidence sur le diagnostic qu'a fait le consultant. Dans le budget de cette année, nous avons CHF 30'000.- de frais d'honoraires et d'expertises. On aurait même pu financer avec ça la phase de « mise en œuvre des mesures recommandées et accompagnement ». Dire qu'il y avait des problèmes, on le savait déjà, mais ça a permis de mettre des mots, ça a permis de le mettre noir sur blanc, ça a permis de structurer les pensées.

Maintenant, il faut trouver des solutions. C'est là qu'est leur force, ils vont pouvoir nous accompagner. Cela fait l'objet d'un autre devis qu'on aurait pu couvrir si nous n'avions pas eu cette situation d'urgence avec le départ du boursier et l'obligation d'avoir immédiatement un bureau fiduciaire.

Aujourd'hui, nous pourrions avoir la partie GRF qui passe et pas la partie accompagnement. Ça aliénerait un peu ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Ça nous empêcherait de pouvoir mettre les mesures d'accompagnement de notre bureau communal.

Le président remercie les intervenants et précise que quand la crise a éclaté et que c'est devenu très pointu, la municipalité l'a immédiatement invité, ainsi que les présidents de la CoFin et de la CoGes. Tous se sont mis autour de la table et ont été informés. La situation a été discutée. Il en est ressorti, qu'il ne fallait pas générer d'autres problèmes. Nous avons convenu, à ce moment-là, de tout mettre en œuvre pour qu'au conseil d'aujourd'hui, vous puissiez avoir ce préavis pour ne pas perdre plus de jours que nécessaire.

M. Othenin-Girard

Je voulais juste rebondir pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Bien au contraire, je soutiens et je remercie d'avoir pris cette entreprise. Mais au niveau pratique, ce que je voulais savoir : on vote aujourd'hui pour un montant qui a déjà été alloué, mais pas du tout pour remettre en question le travail qui a été fait.

Mme Legrand-Germanier, municipale

La partie accompagnement est dans le budget 2023. S'il n'y avait pas la partie GRF, on aurait tout pu boucler avec le budget ordinaire, raison du besoin du financement supplémentaire.

M. Scheidegger

Je viens un peu dans le même sens que la question de M. Othenin-Girard. Je ne reviens pas sur l'audit, mais, c'est juste dans le libellé du préavis où il est noté qu'il s'agit d'effectuer un diagnostic, mais celui-ci a déjà été effectué. Ça pourrait être trompeur. Il a été fait et il est présenté comme s'il devait être fait. Mais je ne reviens pas sur l'audit, c'est une très bonne chose.

Mme Legrand-Germanier, municipale

Je vous l'accorde, la partie « diagnostic » est finie, c'est la mise en œuvre des mesures qui est concernée dans ce préavis.

M. Scheidegger

Est-ce que cet audit va être publié, ou s'agit-il d'un secret de fonction.

M. Ménard, syndic

Non. Il s'agit aussi du droit des collaborateurs de pouvoir travailler dans la sérénité. Il n'est pas question que le résultat de cette étude soit publié. D'ailleurs, lorsque les employés de la commune ont été interviewés, une des premières choses qui a été dite, c'est que ce qui était dit ici, restait ici. Ce qui a permis aux personnes de parler librement et de dire comment ils les ressentent. Cette étude va rester à l'interne. Par contre, lorsque la présentation de l'étude a été faite auprès des employés, la municipalité s'est engagée à, trouver une solution et l'appliquer, à partir du moment où le problème sera identifié. L'objectif étant que les choses aillent mieux. Il y a encore des secteurs où ça ne va pas très bien, mais d'autres sont en train de s'améliorer.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 05/2023 - Demande d'autorisation de dépassement de crédit au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » pour un montant final de CHF 100'000 en ajoutant CHF 55'000 TTC pour assurer la comptabilité ad intérim de la commune et CHF 15'000 TTC pour l'accompagnement des ressources humaines.

- Vu le préavis de la Municipalité N° 05/2023
- Oui le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de donner à la municipalité l'autorisation de dépassement de crédit au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » pour un montant final de CHF 100'000 en ajoutant CHF 55'000 TTC pour assurer la comptabilité ad intérim de la commune et de CHF 15'000 TTC pour l'accompagnement des ressources humaines,

de financer ce montant par la trésorerie courante.

▪ Accepté	par :	41 voix pour
		1 voix contre
		1 abstention

Mme Legrand-Germanier, municipale

Nous sommes toujours heureux, les municipaux, quand on fait passer des préavis. Celui-là avait une dimension toute particulière.

En tant qu'employeurs, nous étions très inquiets d'une situation qui pourrissait depuis des années. Autant avec ce problème-là qu'avec l'urgence de devoir prendre un fiduciaire, le risque est toujours qu'on nous reproche, après, d'avoir dépensé de l'argent avant de demander l'avis. Mais dans cette affaire, le temps politique et le temps administratif ne sont pas les mêmes.

Et quand un préavis passe, très bien, pour nous, c'est un peu la reconnaissance d'une approche que nous avons voulu prendre pour un problème qui nous touchait beaucoup. Il y a une dimension humaine extrêmement intense et personnellement je tiens à vous remercier.

Point n° 9 de l'ordre du jour

Interpellation du 6 décembre 2022 – marquage sur la route du Télésiège.

Le président passe la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez. Municipal

Cette interpellation, déposée par M. Gallay, a suscité beaucoup d'interrogations concernant ce marquage à la rte du Télésiège. Je propose de reprendre la liste des questions et d'y répondre.

1. *Pourquoi ce projet a-t-il été fait ?* En 2018, il y a eu un accident mortel sur cette route. Le tronçon est très large et très long, et invite les automobilistes à rouler très vite. Nous voulions améliorer la sécurité sur ce tronçon.
2. *Était-il urgent ?* D'une certaine manière oui. En plus de cet accident, nous avons fait des relevés avec un radar, et celui-ci avait rarement le sourire. Il relevait des vitesses de 70km/h et même des plus de 100km/h.

3. *Combien cela a-t-il coûté ?* Pour la facture du marquage nous étions autour des CHF 12'500.-.
4. *Était-il prévu dans le budget ou était-il extrabudgétaire ?* Oui c'était prévu au budget, dans le compte 430.31.43, compte lié à la signalisation routière. Il avait été augmenté sensiblement pour intégrer ce projet.
5. *Quelle procédure a été suivie avant les travaux ?* Nous avons demandé l'avis de notre géomètre Bovard & Fritché, mais également à la DGMR.
6. *Qui a été consulté ?* L'inspecteur de la signalisation routière qui est venu sur place.
7. *Y avait-il un plan établi par un géomètre ?* oui.
8. *Le plan a-t-il été respecté ? Si non, pourquoi ?* Oui sur la plupart. Il y a un endroit où nous avons une petite correction.
9. *La municipalité a-t-elle pris en compte le risque de sécurité routière avec la réalisation actuelle ?* C'est quelque chose que nous avons demandé à l'inspecteur de la signalisation routière et le bureau Bovard & Fritché. Nous nous fions à leurs conseils. Nous sommes des miliciens, ce sont des professionnels
10. *Est-il conforme aux spécifications requises par les lois sur les routes ?* Il ne faut pas oublier qu'ils nous ont autorisé à faire un marquage temporaire. Nous avons fait le marquage avec une peinture monocouche.
11. *Aurait-il dû y avoir une enquête ?* Il y a eu une enquête auprès de l'inspecteur de la signalisation, qui a été faite en même temps que les horodateurs et qui nous a permis de faire ce marquage et de le légaliser.

Nous ne sommes pas très satisfaits de ce marquage. Nous nous rendons compte que la visibilité en sortant des petits chemins pose des problèmes. Les gens doivent s'avancer sur la route pour regarder et c'est accidentogène. Les places en épis ne sont pas adaptées. Par exemple si un camping-car se parque, il dépasse ou derrière ou devant. Nous aimerions apporter des corrections.

Nous sommes en train de retravailler le plan et nous voulons améliorer les choses.

Il ne faut pas oublier que cette route du Télésiège est en assez mauvais état, mais pour St-Cergue, elle peut encore durer quelques années. On prévoit sa réfection dans le PDI en 2026-2027. Il y a beaucoup de travaux sur cette route. Il y a des conduites à changer et pour nous c'est peut-être déjà une 1^{ère} approche de ce que l'on va faire par la suite.

Elle est très large, mais on se rend compte que nous avons de la peine à tout mettre : passage piétons, places de parc et voie de circulation.

La situation est temporaire jusqu'à la rénovation de la route. Un projet global sera mis en place à ce moment-là.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Le président remercie M. Mathez, ouvre la discussion et passe la parole M. Michel Gallay.

M. Gallay, commission d'urbanisme

Serait-il possible d'avoir une copie écrite de toutes ces réponses. J'entends que la réfection se fera en 2026-2027. L'état de la rte du Télésiège, actuellement, c'est une vraie catastrophe.

M. Mathez, municipal

Je suis d'accord avec vous. Nous avons un plan de rénovation des routes. Pour cette route, nous allons boucher les trous, j'espère la semaine prochaine, mais refaire intégralement le bitume, tout de suite, n'a pas vraiment de sens.

M. Gallay

Cela veut dire que les lignes, tracées sur cette route, vont rester.

M. Mathez, municipal

Non, nous cherchons une solution qui serait plus adaptée à la situation.

M. Gallay

Bon nous allons voir. Etant habitant dans la région, l'urgence due à l'accident mortel n'est pas un argument. Celui qui s'est tué, l'avait un peu cherché. Pour perdre la maîtrise d'un véhicule sur un dos d'âne, il était largement en dessus des 120 km/h. Actuellement, les croisements sont quelque peu compliqués.

Ça me gêne que la rénovation ne soit prévue qu'en 2026-2027.

M. Mathez, municipal

Nous allons étudier avec le bureau pour refaire le marquage de manière plus adaptée. En 2027 nous aurons le projet pour refaire la route, comme pour le projet de La Cure.

M. Gallay

Est-ce que la CoUrb pourrait être consultée avant de faire le marquage ?

M. Mathez, municipal

Oui.

M. Nardin

Si un marquage doit être fait en provisoire, il faut penser à la signalisation pour piétons. En fait, ce n'est pas très clair pour les piétons qui ne comprennent pas qu'ils doivent rester sur la droite. Cet hiver, les gens étaient sur la route.

M. Mathez, municipal

Nous avons demandé à l'inspecteur de la signalisation et avons prévu le marquage « passage piétons » avec le panneau bleu (avec un homme qui marche avec un enfant), et comme la situation était provisoire, il nous a dit de ne pas les mettre pour le moment. Mais il sera mis, car typiquement en hiver, le marquage au sol ne se voit pas. Il faut donc une signalisation verticale.

M. De Garrini

Je viens d'entendre un mot qui me plaît beaucoup : signalisation verticale. Je rappelle que dans les législatures précédentes, j'avais demandé de la signalisation verticale pour les passages de sécurité dans le centre du village, et nous ne les avons jamais obtenus. Alors si le mot est revenu un peu dans votre esprit, merci d'y penser.

M. Mathez, municipal

Nous possédons 11 passages pour piétons, il faudrait mettre 22 panneaux dans le village. Nous n'avons pas d'obligation de les mettre et ça représenterait un coût de CHF 11 à 13'000.-. Est-ce une nécessité ?

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion. Après consultation du règlement communal, à la page 29, il est précisé qu'après la discussion, on peut adopter une résolution pour continuer. Le président a cherché partout pour savoir ce que cela signifiait et il n'a rien trouvé. Nous allons donc passer à la suite, maintenant que nous avons entendu le point de vue de la municipalité. Cette question sur le traitement d'une résolution sera reprise le 2 mai prochain.

Point n° 10 de l'ordre du jour**Election complémentaire à la commission d'urbanisme.**

L'élection de Mme Archer Galibourg à la municipalité a libéré une place au sein de la commission d'urbanisme.

Le président ouvre la discussion aux propositions et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger propose M. Michel Badan, qui habite La Cure et a fait partie de la Municipalité d'Arzier pendant 12 ans. Il est aguerri à ces questions de politique communale. M. Badan accepte.

La parole n'étant plus demandée, M. Badan est applaudi et intègre la commission d'urbanisme.

Point n° 11 de l'ordre du jour

Nomination des commissions ad hoc pour le prochain conseil, notamment pour l'étude de la modification du règlement du conseil communal.

Actuellement, nous disposons d'une commission ad hoc Tourisme et Loisirs. Dans nos échanges, il a été suggéré de créer une commission « durabilité ».

Ces deux commissions ne sont pas prévues dans notre règlement qui nécessite une modification afin de les intégrer.

Nous en parlons depuis plusieurs années, et ce sujet a sans cesse été repoussé sous prétexte de revisiter tout le règlement.

J'ai donc proposé à la municipalité de nous présenter un préavis qui prévoit l'ajout de ces deux commissions permanentes et donc les modifications des no d'articles. La municipalité y travaille actuellement. La discussion a aussi eu lieu avec le service des communes qui va étudier le texte et le valider pour que nous puissions le voter.

Pour ne pas perdre de temps, je souhaitais nommer la commission ad hoc qui va devoir lire ces deux articles et préavis sur ceux-ci.

Je souhaite nommer une commission de trois personnes et j'attends vos candidatures et propositions.

Le président ouvre la discussion aux propositions de candidature.

M. Sébastien Piguet se présente.

M. Mikaël Pesenti se présente.

M. Adrien Gafner se présente.

La parole n'étant plus demandée, les 3 candidats sont applaudis.

Il n'est pas nécessaire de nommer d'autres commissions ad hoc pour le prochain conseil.

Point n° 12 de l'ordre du jour

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Gabriel Galibourg.

M. Galibourg, délégué à l' AISGE

Lors des 2 derniers conseils, j'ai renoncé à faire ma présentation en raison des heures, déjà bien avancées, au moment de prendre la parole.

Je la prends donc aujourd'hui.

Depuis ma dernière intervention, nous avons eu 2 séances intercommunales à l' AISGE. Je profite pour faire la remarque : la commune de St-Cergue brille par sa présence, aussi bien du côté des délégués que du Codir. Nous sommes toujours tous présents.

Le 1^{er} conseil a eu lieu le 29 juin et nous avons traité 3 préavis :

- Préavis 4/2022 pour CHF 199'000.- pour l'augmentation des heures d'intendances qui passent de 140h/an à 340h/an.

C'étaient les enseignants qui faisaient le ménage. L'objectif de ce préavis était de les soulager.

- Préavis 5/2022 pour CHF 51'100.- pour la mise aux normes de la nurserie « Les Petits Ecureuils » de St-Cergue.
Depuis sa création, un certain nombre de choses n'étaient plus conformes. La mise aux normes a été faite.
- Préavis 6/2022 pour CHF 79'000.- pour un poste de directrice à l'AISGE. Cette association se professionnalise et il fallait, dans une 1^{ère} phase, engager une directrice.

Tous ces préavis ont été acceptés.

Il y a eu une interpellation, de Mme Noémie Dunant de Genolier, qui rapporte de nombreux problèmes liés à l'accueil de jour. Nous en avons aussi entendu parler à St-Cergue. Elle dénonce également le manque de transparence sur les critères d'attribution des places. A ce jour, le Codir n'a pas répondu à cette interpellation.

Le 2^e conseil a eu lieu le 28 septembre et nous avons traités 2 préavis :

- Le premier préavis concernait les budgets de l'AISGE et de l'accueil de jour. Les rubriques du budget ont été redéfinies avec :
 - La disparition des P1 et P2, au profit d'un seul primaire, avec l'ajout des 7P et 8P dans ce primaire.
 - L'ajout des loyers de St-Cergue et d'Arzier/Le Muids aux coûts du primaire, qui auparavant restaient au sein des communes. Maintenant, c'est facturé à l'AISGE et de ce fait, notre contribution augmente, ainsi que celle de toutes les autres communes.

Cela permettra d'avoir une meilleure connaissance des coûts effectifs par élève pour l'ensemble de l'infrastructure, aussi bien pour le primaire que pour le secondaire.

Nous notons dans le budget une très forte augmentation des coûts de l'électricité, qui passent de CHF 51'000.- à CHF 330'000.-.

En ce qui concerne le BIX, je pense que vous êtes déjà au courant des nouvelles. La commune d'Arzier/Le Muids présente à son conseil un préavis pour une étude, pour en vue de la réalisation en phase 1 d'objets de la phase 2.

J'en ai fini. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au point suivant.

Point n° 13 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

M. Pesenti

J'avais une question pour la municipalité. Au niveau de la rte de France, l'arrêt de train des « Cheseaux ». Y a-t-il quelque chose de prévu pour la sécurité des personnes qui traversent pour aller sur la rte du Télésiège ?

C'est un endroit qu'on peut estimer assez dangereux et il serait regrettable qu'un accident se produise.

M. Mathez, municipal

Nous avons étudié la possibilité de faire un trottoir qui arriverait, en bas du chemin du Clos des Sapins, et qui longerait la route cantonale.

Dans l'immédiat, cette solution n'est pas concluante, car à chaque fois que le chasse-neige passerait, il n'y aurait plus de trottoir.

Nous étudions d'autres possibilités, mais pour le moment, nous n'avons pas de solutions.

Est-ce que ce serait une passerelle ? Un passage souterrain ? Nous discutons avec la DGMR, parce que nous devons refaire la route en 2025, et il y aura peut-être des choses qui se débloquent.

Le président rappelle qu'historiquement, alors que la gare devait être mise à l'enquête, ce problème de sécurité existait déjà. Le dossier était « figé » à cause de cette question. Je m'occupais de l'Auberge des Cheseaux et nous avons négocié avec la commune un droit de passage, qui avait été cadastré, et qui donnait la possibilité de faire un tunnel pour accéder sur le terrain des Cheseaux. Suite à cette signature de droit de passage, le dossier avait été débloqué.

M. De Garrini

Il y a eu un PPA sur le secteur.

M. Lampert

Tout d'abord je félicite la municipalité pour l'organisation de la soirée d'information publique, pour les différents objets à venir. Je voulais soumettre une proposition, avec les conseillers pour témoin. Vous n'avez pas laissé un temps de questionnement devant tout le monde. J'ai trouvé dommage, dans la mesure où, en tant que conseiller, nous avons entendu des choses que nous connaissons déjà. Mais il aurait été intéressant d'avoir en commun quelques questions possibles et pour faciliter la tâche, je propose, pour une prochaine fois, d'engager un modérateur, en dehors de vous et même en dehors du conseil. Ça aiderait à libérer la parole, le but de ces soirées étant l'information et également d'avoir un feed-back de la population avec possibilité d'échange. L'expérience risquant de se poursuivre.

Ma 2^e remarque concerne un questionnement. Il y a eu à plusieurs reprises le thème du « développement durable », avec une motion et un suivi donné par la municipalité.

Par la suite, et pour ceux qui ont suivi le dossier du PECC, il y a eu un questionnaire distribué par la commune à la population, pour savoir qui était intéressé à faire partie d'une commission municipale.

Nous nous sommes inscrits à plusieurs et, dans la réponse qui a été donnée, c'est que beaucoup de personnes se sont inscrites, mais nous n'avons pas eu de nouvelles à ce sujet-là. C'est dommage et ce que je trouve surprenant c'est que l'équipe qui avait signé cette motion n'a pas été recontactée, ni sollicitée pour faire partie, éventuellement par un délégué, de cette commission.

Pourrions-nous avoir un suivi de cette question ?

Mme Morina, municipale

Le sondage qui avait été envoyé concernait une commission citoyenne. Nous avons eu beaucoup de retour et de réponses favorables. Nous avons procédé à un tirage au sort.

Cette commission s'est réunie au mois de janvier et ce qui va suivre à la suite de cette rencontre, c'est une information à toute la population. La date n'a pas encore été fixée. Les objectifs doivent être mis en place suite à ces consultations, et des sujets vont être sélectionnés.

M. Lampert

Pour comprendre, une commission citoyenne, c'est une commission avec des gens hors conseil. Mais quel type de relation aurez-vous en tant que municipalité ?

Mme Morina, municipale

Nous allons interagir avec cette commission sur un plan global, sur tout ce qui est ressorti du sondage et que la population souhaite.

Il est évident qu'il y aura aussi une commission créée au sein du conseil pour la suite de la mise en place du PECC, pour des projets d'envergures avec des investissements conséquents, et qui pourrait être la même que la commission pour les questions de « durabilité ».

M. Beux

Je voulais féliciter la municipalité pour la qualité de ses préavis. Ça a été un vrai plaisir de les lire et de les comprendre, car ils étaient très clairs. Merci beaucoup.

M. Piguet

Je me joins aux remerciements pour la qualité des préavis, Je voulais également remercier le bureau, en particulier le président, pour la communication exhaustive qu'il a fait en début de conseil. Je profite pour poser la question : visiblement il y a beaucoup de plainte de l'école concernant les parkings. Je pense que la municipalité, à l'heure actuelle, n'a pas la marge de manœuvre pour donner l'exonération à l'école.

Serait-il pertinent de nommer une commission pour éventuellement modifier le règlement et permettre à la municipalité d'éventuelles exceptions ou d'autres modifications du règlement ?

Le président précise, que dans le règlement, il est écrit que la municipalité peut décider des exceptions. L'étape qui manquerait, serait de mentionner dans le règlement les exceptions. Aujourd'hui elles ne sont pas nommées.

M. Ménard, syndic

Il n'y en a pas.

M. Mathez, municipal

Je rappelle que nous avons voté un règlement sur le stationnement (02/2017). Celui-ci nous donne le droit de créer une directive, que nous pouvons changer sans vote du conseil.

Nous nous sommes rendu compte qu'il y a des petites choses à corriger en ce qui concerne les parkings dans le village. Nous vous informerons le moment venu.

M. Piguet

D'un point de vue purement technique, les exceptions ne peuvent être que mentionnées dans le règlement. Ça va poser un problème si c'est changé.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la municipalité de déterminer les exceptions.

M. Piguet

Nous n'avons pas le droit de faire cela.

Le président stoppe la discussion et décide de traiter cette question pour le 2 mai prochain.

M. De Garrini

Concernant ces parkings, nous avons voté contre. Nous n'étions pas d'accord que les parkings deviennent payants et finalement nous avons dû accepter. Il s'agissait d'une volonté très claire, avec toute la transparence nécessaire, que ces parkings soient un plus pour l'accueil dans notre commune.

Visiblement je fais ce constat, en semaine et également la nuit, puisque l'agent de police agit même à 2h du matin à la rue de la Gare, c'est que nous sommes plus dans le répressif inutile et désagréable que dans la stratégie d'une commune touristique qui essaie de fournir des parkings à tous ceux qui en ont vraiment besoin.

J'ai essayé de contacter la municipalité à ce sujet et j'attends toujours sa réponse. Mais j'aimerais bien qu'on reprenne un peu de réflexion, qu'il s'agisse de directives ou pas, ça me dépasse un peu. Mais nous devons avoir à l'idée que quand les gens viennent à St-Cergue, nous ne sommes pas obligés de les remercier par une amende de CHF 40.-. C'est contreproductif et n'a rien à voir avec une station touristique.

Il en va de même pour les gens des quartiers, le tissu bâti à St-Cergue est assez expansé, et nombreux sont obligés de prendre leur véhicule pour aller dans les commerces du village. Ils veulent horodater, mais cela doit se faire avec un peu de souplesse, d'intelligence et de bienveillance.

J'aimerais que la municipalité prenne acte de cela et je vais me battre pour que nous allions de l'avant avec ça, car ce que nous avons vécu cet hiver est intolérable.

M. Scheidegger

Je suis utilisateur occasionnel du Vallon. A la raisinée, j'ai fait des fondues et j'ai pu profiter de la cuisine pour faire la vaisselle. J'ai constaté dans les congélateurs du Vallon, qu'il y avait environ 180 kg de frites et 300 saucisses.

J'ai reloué le Vallon fin février, le stock est toujours là. J'imagine que ce sont les « soldes » du Festival de Jazz. Cette nourriture sera bientôt périmée, même si elle est au congélateur. Que va-t-on faire de ce stock ?

Mme Jelk

J'ai lu dans le journal en janvier 2021 que le Grand Conseil vaudois avait validé un crédit de CHF 4,5 mios pour apporter davantage de nature en milieu bâti.

Je me demande si le préavis que nous avons accepté ce soir ne rentrerait pas dans cette possibilité de subventionnement. Ils disent que les communes de moins de 6'000 habitants pourront demander des subventionnements pour planter des arbres, désimperméabiliser leurs sols ou créer des espaces verts.

Je voulais vous partager cela et peut-être que nous pourrions en profiter.

M. Mathez, municipal

C'est une très bonne remarque. Je la ferai suivre auprès de notre ingénieur civil, qui pourra faire la demande.

M. Othenin-Girard

J'ai une question à Mme Morina par rapport au PECC. Serait-il possible de savoir qui est membre de la commission citoyenne ?

Et je n'ai pas bien compris la terminologie « citoyenne ». Si on reprend l'affiche du PECC, on parle de commission de la municipalité qui peut intégrer des membres du conseil communal, de l'administration et des citoyens. Je n'ai pas vu la nomination de commission citoyenne. L'appellation est-elle juste ou s'agit-il d'une commission municipale, avec des citoyens ?

Mme Morina, municipale

La dénomination est juste. Nous ne connaissons pas tous les noms de membres de la commission citoyenne. Ils doivent être libres de choisir les fiches qu'ils souhaitent afin que nous ne les influençons pas.

Il s'agit d'une commission « souple » qui permet aux gens de s'exprimer librement sans que nous ne mettions notre grain de sel.

En ce qui concerne leurs noms, nous devons avoir leur autorisation pour pouvoir les communiquer.

M. Stéphane André

En parlant des parkings payants, il y a un petit souci avec les pompiers qui viennent faire des exercices pour venir en aide à la population. S'ils doivent payer le parking, à un moment ça va poser un problème, notamment le samedi matin. Ce ne sont pas les 5 places de parc devant la caserne qui permettent à tous de se parquer.

Au niveau du chantier qui se trouve à la sortie de St-Cergue dans le creux avant les Seytines. Comme on entend tout et n'importe quoi, je me demande si cela va se concrétiser, ou si c'est définitivement abandonné, ou si ça va rester en chantier comme ça pendant quelques années ?

Mme Morina, municipale

En ce qui concerne le chantier à la rte d'Arzier, les travaux vont recommencer.

Mme Hautier

En commençant les divers, on était dans les remerciements. Je voulais remercier M. Maël Deluz et toute l'équipe des Z'Amis de St-Cergue, ainsi que M. Scheidegger pour toutes les manifestations qu'il y a eu cet hiver et pour lesquelles ils étaient toujours là. Ils ont même été

sollicités au pied levé pour organiser des choses. La collaboration avec les fondues de M. Scheidegger, la bonne humeur qu'il y a toujours autour de la patinoire méritent d'être saluées. Ils font beaucoup pour l'ambiance au centre du village.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Scheidegger

Je vais revenir sur la patinoire, ainsi que sur les pistes de ski du village.

J'aimerais qu'on revoie le concept de la gratuité de la patinoire et des pistes de ski qui nous coûtent de l'argent.

Je peux bien comprendre qu'on fasse la gratuité pour les enfants des communes de Nyon-Région qui soutiennent Télé Dôle, mais il faudrait limiter un peu. Quand j'entends qu'il y a 1200 enfants qui ont skié gratuitement cet hiver, cela fait beaucoup d'argent en sachant que cela nous coûte aussi.

Je trouve que la gratuité de la patinoire, au vu de ses coûts, mériterait qu'on revoie la location des patins et l'entrée.

Nous avons des parkings payants, je ne suis pas contre. Mais la politique de la municipalité est « utilisateurs-payeurs ». Ce serait bien qu'on puisse remettre ça aussi pour les pistes de ski et la patinoire, tout en laissant gratuit pour les enfants et les habitants du village qui, par leurs impôts, paient pour Télé Dôle et pour la patinoire. Il faut arrêter de faire les philanthropes du tourisme.

Pour en finir avec les pistes, je reviens sur les soirées « nocturnes » qui ont été annulées cette année.

Personnellement je peux comprendre qu'on soit passé à une soirée. Je ne reviens pas sur cette décision, mais je pense quand même qu'il va falloir revoir ça aussi, parce que le ski nocturne à St-Cergue ça commence à être compliqué et si on continue comme ça, bientôt il n'y aura plus de ski nocturne.

Peut-être revoir sérieusement pour l'hiver prochain de peut-être faire 2 soirs même si je sais, pour y avoir travaillé, que maintenant il y a beaucoup de restrictions pour le personnel et pour pouvoir exploiter ces installations avec les normes de sécurité.

J'ai été surpris du manque de communication. En tant que restaurateur, partenaire du ski nocturne, j'ai appris indirectement qu'il n'y avait qu'un seul soir. C'est un peu dommage. Ce ne sont pas l'ensemble des restaurateurs qui ont écrit à la municipalité et à Télé Dôle pour cela, mais 2 restaurateurs qui ont manifesté leur mécontentement. Je n'ai pas cautionné ce courrier, qui m'a été transmis en copie.

Juste 2 mots : Pour le parking de La Givrine, tout le monde se pose des questions et ce serait bien qu'on ait des réponses.

Le président propose qu'on ait une réponse le 2 mai. Il remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion.

Le président remercie le concierge qui nous prépare la salle et notre technicien qui nous assure un accompagnement audio et visuel de qualité. Il remercie les scrutateurs pédestres et visuels, ainsi que la secrétaire. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour préparer des préavis de qualité, les commissions qui ont rédigé des rapports de qualité.

Il remercie l'assemblée pour le meilleur climat de la soirée. En tant que président, on peut avoir des appréhensions et il est appréciable d'être dans une ambiance sereine. Cela fait du bien. Merci à chacun pour cette reprise de climat qu'il y a eu ce soir.

Il souhaite à tous une bonne soirée, un bon retour et une bonne nuit de repos. Il clôt la séance à 23h07.

Le président

Jean-Michel Rey



La secrétaire

Maria-José Hautier

24.04.2023